



Sicherheitsverbund Schweiz
Réseau national de sécurité
Rete integrata Svizzera per la sicurezza

Rapport annuel 2015/2016

Table des matières

1	Maintien du Réseau national de sécurité	4
1.1	Convention administrative RNS	4
1.2	Règlement d'organisation	4
1.3	Organes du Réseau national de sécurité.....	4
1.3.1	Plateforme politique.....	4
1.3.2	Plateforme opérative	4
1.3.3	Délégué et bureau.....	4
2	Manifestations RNS 2015/2016.....	5
2.1	Conférence	5
2.2	Réunion d'information RNS	5
2.3	Cybernétique	5
2.3.1	Cyber-landsgemeinde	5
2.3.2	Séminaire stratégique de gestion des crises à caractère cybernétique.....	5
2.3.3	Exercice de gestion des crises à caractère cybernétique à la RUAG.....	5
2.3.4	Exercice-cadre d'état-major de novembre 2016 dans le domaine cybernétique	6
2.4	Réunion d'information DFAE-RNS / Brown Bag Lunch	6
3	Domaines d'activités / Agenda RNS	6
3.1	Thèmes nécessitant un encadrement actif (thèmes A).....	6
3.1.1	Planifications préventives d'événements importants sur le plan de la sécurité	6
3.1.2	Mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques.....	6
3.1.3	Planification de l'exercice du Réseau national de sécurité 2019 (ERNS 19)....	7
3.1.4	Terminologie relative à la politique de sécurité	7
3.1.5	Mesures de prévention contre la radicalisation en dehors du domaine de la sécurité (terminé)	7
3.1.6	Rôle de la police militaire dans la sécurité intérieure (terminé)	7
3.1.7	Définition du terme « défense » (terminé).....	7
3.1.8	Principes de collaboration entre la Confédération et les cantons en cas d'événement extrême (terminé).....	8
3.1.9	Groupe spécialisé Instruction et exercices (terminé)	8

3.2	Thèmes nécessitant la surveillance de la plateforme opérative ou du délégué (thèmes B)	8
3.2.1	Domaine TIC	8
3.2.2	Surveillance des recommandations de l'ERNS 14.....	8
3.2.3	Coordination opérative entre la Confédération et les cantons en cas d'événements majeurs et interface avec l'Etat-major fédéral ABCN	8
3.2.4	Convention administrative CCDJP/DDPS/ISP	8
3.3	Participation du délégué RNS à d'autres comités et projets	9
4	Comptes annuels 2015	9
4.1	Rapport de révision 2015.....	9
4.2	Budget 2016	9
5	Perspectives 2017.....	9
5.1	Plan d'action national contre la radicalisation et l'extrémisme violent.....	9
5.2	Exercice du Réseau national de sécurité ERNS 19.....	9
5.3	Cybernétique	9
5.4	Conférence du Réseau national de sécurité.....	10

1 Maintien du Réseau national de sécurité

1.1 Convention administrative RNS

Au printemps 2015, la Confédération et les cantons ont décidé de maintenir le Réseau national de sécurité à l'issue de sa phase pilote, soit à partir du 1^{er} janvier 2016, et de conclure une convention administrative. Cette dernière est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Elle fixe l'organisation et les tâches des organes du Réseau national de sécurité, de même que le financement commun du bureau.

1.2 Règlement d'organisation

Le 14 mars 2016, la plateforme politique a édicté un règlement d'organisation pour les organes du Réseau national de sécurité sur la base de la convention administrative.

1.3 Organes du Réseau national de sécurité

1.3.1 Plateforme politique

La plateforme politique se compose paritamment de deux membres du Conseil fédéral (Département fédéral de justice et police, Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports) et de deux présidents de conférences cantonales (Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police, Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers). Elle se réunit généralement quatre fois par année.

1.3.2 Plateforme opérative

La plateforme opérative se compose de six représentants de la Confédération et de six représentants des cantons¹. Sept séances par année ont eu lieu en 2015 et en 2016.

1.3.3 Délégué et bureau

Suite à l'évaluation externe menée en 2015, les structures hiérarchiques du bureau RNS ont été réduites. Contre la volonté des cantons, les pourcentages de postes sont passés de cinq postes à temps plein (5 EPT) à quatre postes à temps plein (4 EPT). Le bureau a fait ses preuves et s'est imposé dans sa fonction de mécanisme de consultation et de coordination pour garantir la collaboration interdisciplinaire et tripartite des acteurs compétents dans les thèmes liés à la sécurité. La modification des structures internes n'a toutefois pas permis de diminuer les tâches et les mandats du bureau, qui ont même parfois augmenté dans le cadre de la stratégie pour la lutte contre le terrorisme et la prévention du terrorisme. En rai-

¹ Directeur de l'Office fédéral de la police (fedpol) ; directeur du Service de renseignement de la Confédération (SRC) ; chef de l'Etat-major de l'armée ; directeur de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) ; chef de la politique de sécurité du Secrétariat général du DDPS ; directeur général des douanes ; secrétaire général de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) ; secrétaire général de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS) ; président de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) ; président de la Conférence des responsables cantonaux des affaires militaires, de la protection de la population et de la protection civile (CRMPPCi) ; président de la Conférence des instances de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CI CSSP) ; président de la Société des chefs de police des villes de Suisse (SCPVS).

son de la diminution de 5 EPT à 4 EPT, le manque de personnel peut être comblé uniquement de manière temporaire.

Dans le domaine cybernétique, le bureau RNS peut compter sur le large soutien des représentants cantonaux.

Le SharePoint (Intranet) fait ses preuves comme moyen de communication adapté pour tous les membres du RNS. Ce dernier possède son propre logo depuis le 1^{er} janvier 2016. Le nouveau site Web du RNS a été mis en ligne en mai 2016. La création d'une propre adresse électronique s'avère difficile, car les prescriptions en matière de sécurité impliquent des coûts extrêmement élevés. Une solution doit encore être trouvée.

Le délégué représente le Réseau national de sécurité lors de différentes manifestations publiques dans toute la Suisse et tient des conférences.

2 Manifestations RNS 2015/2016

2.1 Conférence

La deuxième conférence du Réseau national de sécurité, qui était consacrée à l'exercice du Réseau national de sécurité 2014 (ERNS 14), s'est tenue le 28 mai 2015 à Interlaken et a rassemblé environ 330 participants. Cette manifestation appréciée est importante pour nouer des contacts dans le domaine de la politique de sécurité.

2.2 Réunion d'information RNS

La première réunion d'information du Réseau national de sécurité a eu lieu le 25 mai 2016. L'objectif de cette manifestation est d'informer les responsables invités, qui sont issus de tous les domaines de la sécurité, sur les affaires en cours. La réunion d'information remplace les deux séances annuelles du comité de pilotage élargi, qui a été aboli au 1^{er} janvier 2016.

2.3 Cybernétique

2.3.1 Cyber-landsgemeinde

La cyber-landsgemeinde s'est tenue le 23 avril 2015 et le 6 avril 2016 au Stade de Suisse à Berne avec des représentants de la Confédération, de tous les cantons, des infrastructures critiques et d'autres partenaires du RNS dans le domaine cybernétique. En plus de transmettre des informations sur l'état des travaux du RNS dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection contre les cyberrisques (SNPC) avec les cantons, la cyber-landsgemeinde est aussi l'occasion de renforcer la collaboration et la mise en réseau entre les acteurs et de recueillir les suggestions des participants en ce qui concerne les projets.

2.3.2 Séminaire stratégique de gestion des crises à caractère cybernétique

Un séminaire stratégique s'est déroulé le 11 juin 2015 à la caserne de Berne dans le cadre des activités du groupe de travail « Gestion des crises » du RNS. Le séminaire a servi à établir un premier bilan pour le contrôle du concept élaboré par le groupe de travail pour la gestion des crises à caractère cybernétique. Le scénario a permis d'examiner l'intégration des domaines spécialisés concernés dans la gestion générale des crises et d'identifier les défis particuliers d'une telle crise pour les organes responsables de la conduite.

2.3.3 Exercice de gestion des crises à caractère cybernétique à la RUAG

Le séminaire stratégique a notamment permis de mettre en évidence que pour certaines personnes, en particulier au niveau de la conduite stratégique, il était parfois difficile de se pencher en profondeur sur la problématique d'une cyberattaque et de comprendre les conséquences potentielles. C'est pourquoi un exercice a été organisé à la RUAG le

23 février 2016 avec des membres du groupe de travail Gestion des crises et d'autres participants. Le but de l'exercice était d'examiner si la démonstration d'une attaque en temps réel permettait de mieux comprendre le déroulement et les possibilités d'une cyberattaque.

2.3.4 Exercice-cadre d'état-major de novembre 2016 dans le domaine cybernétique

Un exercice-cadre d'état-major, POPULA, s'est déroulé les 23 et 24 novembre 2016 au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg. L'exercice POPULA a permis de contrôler le « concept de la gestion des crises à caractère cybernétique » sur la base des résultats du séminaire stratégique et de l'exercice organisé à la RUAG. L'exercice POPULA a aussi été l'occasion de simuler la collaboration des principaux acteurs lors d'une crise nationale à caractère cybernétique.

2.4 Réunion d'information DFAE-RNS / Brown Bag Lunch

Dans le cadre du mandat relatif au plan d'action national contre la radicalisation et l'extrémisme violent et en collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères, le Réseau national de sécurité a organisé le Brown Bag Lunch le 5 octobre 2016 sur le thème de la prévention de la radicalisation sur les médias sociaux et Internet.

3 Domaines d'activités / Agenda RNS

La plateforme politique a accepté l'agenda RNS le 7 septembre 2015. Un thème est inscrit dans l'agenda lorsqu'un besoin de coordination apparaît entre la Confédération et les cantons, lorsque le thème est pertinent pour la majorité des acteurs du RNS et s'il revêt une dimension stratégique et politique. Un thème A concerne une thématique qui est importante pour le RNS et qui nécessite une attention et un encadrement particuliers. Un thème B remplit les critères et requiert une surveillance/observation régulière de la part de la plateforme opérative ou du délégué.

3.1 Thèmes nécessitant un encadrement actif (thèmes A)

3.1.1 Planifications préventives d'événements importants sur le plan de la sécurité

Le 2 juillet 2015, la plateforme opérative du Réseau national de sécurité a chargé le délégué d'établir un aperçu des planifications préventives existantes au niveau de la Confédération et des cantons. Depuis 2010, chaque département fédéral est responsable des planifications préventives qui lui ont été attribuées par le Conseil fédéral. Une vue d'ensemble présentant l'état de ces planifications a été créée. La plateforme opérative a examiné le rapport le 25 octobre 2016 et le 30 novembre 2016.

3.1.2 Mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques

Le Réseau national de sécurité coordonne à l'aide de quatre groupes de travail la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection contre les cyberrisques (SNPC) à l'échelon des cantons, des villes et des communes.

Dans le domaine de l'analyse des risques et des mesures de prévention, une enquête a été menée auprès des cantons pour évaluer leurs cyberrisques et un moyen d'aide pour améliorer la gestion des risques a été élaboré.

Des documents décrivant les processus en cas de cyberincident ont été établis pour permettre de traiter plus efficacement les cyberincidents. Concernant la prévention des attaques DDoS, les premières séances pour définir le contenu des mesures de prévention ont eu lieu.

Le concept de la mesure 15 SNPC – Procédures et processus de conduite à l'échelon de la Confédération lors de crises à caractère cybernétique – a été étendu aux cantons et aux

infrastructures critiques. Il a en outre été examiné à l'aide d'exercices (séminaire stratégique, visite de la RUAG, exercice-cadre d'état-major POPULA).

Le projet de concept pour la mesure 6 SNPC – Concept de gestion d'une vue d'ensemble nationale des cas (infractions) et de coordination de cas complexes intercantonaux – ainsi qu'un catalogue de fiches phénoménologiques portant sur la cybercriminalité et répertoriant les 25 phénomènes principaux en matière de cybercriminalité ont été établis. La consultation des deux documents est terminée et a été évaluée. Le concept sera soumis au Conseil fédéral à la fin 2016.

En 2016, le RNS a participé à l'analyse de l'efficacité de la SNPC. Il a aussi pris part aux séances et ateliers du comité de pilotage SNPC et de l'organe de coordination SNPC sur le thème du développement de la SNPC. Des discussions concernant ce thème ont également eu lieu avec quelques cantons.

3.1.3 Planification de l'exercice du Réseau national de sécurité 2019 (ERNS 19)

La plateforme opérative et la plateforme politique ont commencé à préparer l'ERNS 19 au début de l'année 2016 en choisissant son thème. La Confédération et les cantons ont opté pour le thème du terrorisme. L'exercice du Réseau national de sécurité, auquel la Confédération et les cantons participent, aura lieu en novembre 2019.

3.1.4 Terminologie relative à la politique de sécurité

Le 28 juin 2016, la plateforme opérative a décidé d'inscrire comme thème A dans l'agenda du RNS l'élaboration d'un glossaire des termes relatifs à la politique de sécurité.

3.1.5 Mesures de prévention contre la radicalisation en dehors du domaine de la sécurité (terminé)

Le délégué du RNS a été chargé par le Groupe Sécurité le 25 août 2015 et par la plateforme politique le 7 septembre 2015 de déterminer des mesures de prévention de la radicalisation. Il a aussi établi un aperçu global s'y rapportant, en collaboration avec les conférences gouvernementales (CdC, CDAS, CDIP) et les instances cantonales responsables du domaine de la prévention du terrorisme en dehors des compétences des autorités de police et de justice. Le rapport « Mesures de prévention de la radicalisation » du délégué a été publié le 4 juillet 2016.

3.1.6 Rôle de la police militaire dans la sécurité intérieure (terminé)

Le 14 novembre 2016, la plateforme politique a approuvé le rapport sur la clarification du rôle de la police militaire dans la sécurité intérieure dans le cadre du développement de l'armée (DEVA) qu'elle avait demandé le 11 novembre 2013. La CCPCS et la CCDJP avaient préalablement traité et adopté le rapport respectivement en septembre 2016 et en octobre 2016. Le Conseil fédéral sera informé à ce sujet par le biais d'une note d'information. En tant que document de référence, le rapport constitue la base stratégique pour définir les futures modalités d'engagement pour l'aide spontanée par le commandement de la police militaire et la CCPCS à l'échelon opérationnel. Les points encore en suspens dans le rapport et portant sur la future révision totale de l'ordonnance du 14 avril 1999 concernant l'instruction de la troupe en cas d'engagements de police seront traités dans le cadre de la deuxième phase du DEVA (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019).

3.1.7 Définition du terme « défense » (terminé)

Sous la direction du délégué RNS, un groupe de travail largement soutenu et réunissant des représentants de la Confédération et des cantons, a examiné dans quel cas ou dans quelles conditions l'armée était engagée dans le cadre de sa mission première (défense) ou à titre subsidiaire (appui des autorités civiles), et où se situait le seuil qui permettait de faire la différence entre un engagement de l'armée dans son rôle premier et un engagement subsidiaire. Le groupe de travail a rapidement trouvé un consensus et la plateforme politique du

Réseau national de sécurité a approuvé le rapport le 30 avril 2015. Le Conseil fédéral a été informé des résultats des travaux par le biais d'une note d'information.

3.1.8 Principes de collaboration entre la Confédération et les cantons en cas d'événement extrême (terminé)

Les principes ont été testés lors de l'exercice du Réseau national de sécurité 2014 (ERNS 14) puis adaptés par le groupe de travail. La plateforme politique a approuvé les principes remaniés le 9 novembre 2015.

3.1.9 Groupe spécialisé Instruction et exercices (terminé)

Le Conseil fédéral s'est penché sur le thème relatif au contrôle des exercices de grande envergure le 20 mai 2015. Il a ensuite chargé la Chancellerie fédérale et le DDPS de constituer un nouveau groupe de travail. Le 2 juillet 2015, la plateforme opérative a décidé de dissoudre le groupe spécialisé Instruction et exercices RNS qui s'occupait jusqu'alors de ce domaine. Dans le cadre du nouveau groupe de travail Koordex de l'OFPP, le bureau RNS gèrera l'aperçu de l'exercice/le roadmap établi par le groupe spécialisé sur le SharePoint RNS.

3.2 Thèmes nécessitant la surveillance de la plateforme opérative ou du délégué (thèmes B)

3.2.1 Domaine TIC

Le groupe de travail RNS a terminé ses activités par le rapport complémentaire de février 2015 qu'il a remis à la plateforme politique. La Confédération et les cantons ont pris une décision politique de principe sur la base des conclusions du groupe de travail et approuvé le projet de réseau de données sécurisé (RDS, anciennement réseau de transmission SICom RNS). Le DDPS poursuit les activités dans ce domaine. La plateforme opérative et la plateforme politique continueront d'être informées sur le développement du projet de réseau de données sécurisé (RDS). Elles recevront aussi des informations sur les systèmes de communication pour la conduite et l'intervention entre les autorités et les organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS), ainsi que sur les systèmes de transmission de l'alarme et d'information de la population.

3.2.2 Surveillance des recommandations de l'ERNS 14

Le chef du DDPS a chargé l'OFPP d'assurer la surveillance et le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'ERNS 14. Le Conseil fédéral et la plateforme politique doivent être informés régulièrement et au moins une fois par année sur la situation au niveau des seize recommandations. La plateforme politique a pris connaissance du rapport de mise en œuvre de l'OFPP le 14 mars 2016.

3.2.3 Coordination opérative entre la Confédération et les cantons en cas d'événements majeurs et interface avec l'Etat-major fédéral ABCN

Une discussion ouverte concernant la coordination opérative entre la Confédération et les cantons a eu lieu le 13 août 2015 pour définir une vision commune sur les synergies entre les partenaires opérationnels du RNS pendant une crise. La discussion se poursuivra dans le cadre du développement de l'Etat-major fédéral.

3.2.4 Convention administrative CCDJP/DDPS/ISP

Le groupe de travail a pu clarifier les questions concernant l'assurance-responsabilité civile et l'assurance-accidents entre les trois partenaires.

Depuis début 2015, la formation de base des aspirants de la police militaire ne se déroule plus à Savatan, mais dans les différents centres régionaux de formation de police. La question concernant le paiement de cette formation de base aux centres de formation régionaux s'est donc posée. Comme le DDPS fournit gratuitement de nombreuses prestations aux

cantons, la CCDJP a décidé de ne pas facturer au DDPS les coûts relatifs à la formation des aspirants de la police militaire. La CCDJP a trouvé une solution réalisable avec les cantons pour le paiement de ces prestations. La formation de base a été inscrite comme prestation gratuite en faveur du DDPS dans le catalogue des prestations de la convention administrative.

3.3 Participation du délégué RNS à d'autres comités et projets

En 2015/2016, le délégué était représenté dans les comités et projets suivants : HIP, FITA-NIA, Etat-major fédéral ABCN, task force TETRA, conseil consultatif de sécurité du canton de Genève, comité de pilotage de la SNPC, comité de pilotage interdépartemental « Identification des cyberrisques par la recherche », Commission fédérale de la télématique, coordination des grands exercices (Koordex), comité de la préparation ABCN à l'échelle nationale, comité de pilotage de la stratégie de la protection de la population et de la protection civile (terminé), rapport sur la politique de sécurité (terminé), groupe de travail consacré au système de l'obligation de servir (terminé).

4 Comptes annuels 2015

Pour l'année 2015, les dépenses totales s'élèvent à 1 005 738,95 francs. La moitié de cette somme est à la charge des cantons.

4.1 Rapport de révision 2015

L'Inspectorat du DDPS a examiné toutes les pièces justificatives et toutes les factures ont été approuvées conformément aux directives.

4.2 Budget 2016

Le budget prévu pour l'année 2016 s'élève à 1 009 500 francs au total. Le plafond des dépenses est fixé à 1,1 million de francs.

5 Perspectives 2017

5.1 Plan d'action national contre la radicalisation et l'extrémisme violent

Le 8 septembre 2016, la plateforme politique a chargé le délégué du RNS d'élaborer un plan d'action national contre la radicalisation et l'extrémisme violent en collaboration avec les services compétents de la Confédération, des cantons, des communes et des villes. Les comités de la CDIPS, de la CDAS et de la CCDJP se sont aussi prononcés en faveur de ce plan d'action. Le rapport publié par le RNS le 4 juillet 2016 en constitue la base. L'implication des villes et des communes ainsi que d'autres acteurs responsables dans l'élaboration du plan d'action est garantie ; ils font partie intégrante du groupe de suivi stratégique et des projets partiels. Le plan d'action national sera probablement publié au mois de septembre 2017.

5.2 Exercice du Réseau national de sécurité ERNS 19

Le plan détaillé sera élaboré et approuvé en 2017. Le directeur désigné de l'exercice pourra commencer ses activités en vue de l'ERNS 19 à partir du milieu de l'année 2018. Les responsables de projets partiels seront désignés en 2017.

5.3 Cybernétique

Le thème de la cybernétique continuera d'occuper le RNS, puisque le Conseil fédéral va se prononcer en faveur d'une nouvelle SNPC ou décider que les mesures actuelles devront être transférées dans les affaires courantes. La prochaine cyber-landsgemeinde aura lieu le 5 avril 2017.

5.4 Conférence du Réseau national de sécurité

La troisième conférence du Réseau national de sécurité se déroulera le 4 mai 2017 à Safenwil.